

DÉPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE**CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

Séance du vendredi 2 février 2018

DÉLIBÉRATION N° CD-2018/02/02-1/03

Accusé de réception – Ministère de l'intérieur

077-227700010-20180202-lmc100000016882-DE

Acte Certifié exécutoire

Envoi Préfecture : 12/02/2018

Réception Préfet : 12/02/2018

Publication RAAD : 12/02/2018

Commission n° 1 – Aménagement du Territoire, Politiques contractuelles, Environnement et Agriculture
Rapporteur : JAUNAUX Yves

OBJET : Approbation du Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de la Seine-et-Marne - Mise à jour 2017.

Le Département de Seine-et-Marne a entrepris depuis plusieurs années la constitution d'un Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée (PDIPR), tel que prévu par l'article L. 361-1 du Code de l'environnement. Le 29 novembre 2013, le PDIPR a été approuvé intégralement sur le département. Il est proposé de mettre à jour le PDIPR de Seine-et-Marne en tenant compte des chemins ayant fait l'objet de nouvelles délibérations communales, parvenues au Département en 2016.

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU l'article L361-1 du code de l'Environnement,

VU la circulaire interministérielle en date du 30 août 1988, relative aux modalités de mise en œuvre du PDIPR,

VU la délibération du Conseil général en date du 26 juin 1991, relative à l'établissement du PDIPR,

VU la délibération du Conseil général en date du 29 novembre 2013, approuvant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de Seine-et-Marne,

VU le rapport du Président du Conseil départemental,

VU l'avis de la Commission précitée,

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Article 1 : d'abroger les dispositions relatives aux Communes de Buthiers, Cerneux, Champagne-sur-Seine, Collégien, Dampmart, Fontenay-Trésigny, Guermantes, Ormesson, Saint-Augustin, Saint-Ouen-sur-Morin, Samois-sur-Seine, Thoury-Férottes, Villemaréchal, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Ville-Saint-Jacques, telles que prévues par la délibération n° 1/06 du Conseil général en date du 29 novembre 2013, approuvant le Plan départemental des itinéraires de promenade et de randonnée de Seine-et-Marne;

Article 2 : d'adopter le PDIPR des Communes de Buthiers, Cerneux, Champagne-sur-Seine, Collégien, Dampmart, Fontenay-Trésigny, Guermantes, Ormesson, Saint-Augustin, Saint-Ouen-sur-Morin, Samois-sur-Seine, Thoury-Férottes, Villemaréchal, Villeneuve-le-Comte, Villeneuve-les-Bordes, Ville-Saint-Jacques, joint en annexe de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

Ont voté POUR (45) :

M. Jean-Jacques BARBAUX
Mme Nathalie BEAULNES-SERENI
M. Arnaud de BELENET
Mme Cathy BISSONNIER
M. Ludovic BOUTILLIER qui a donné pouvoir à Mme Martine DUVERNOIS
Mme Martine BULLOT
M. Bernard CORNEILLE
M. Bernard COZIC qui a donné pouvoir à Mme Isoline MILLOT
Mme Monique DELESSARD
M. Smaïl DJEBARA
Mme Martine DUVERNOIS
M. Vincent ÉBLÉ
Mme Anne-Laure FONTBONNE
Mme Julie GOBERT
M. Jérôme GUYARD
M. Yves JAUNAUX
M. Denis JULLEMIER
Mme Sarah LACROIX

M. Olivier LAVENKA
M. Jean LAVIOLETTE
Mme Nolwenn LE BOUTER qui a donné pouvoir à M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Daisy LUCZAK
Mme Marianne MARGATÉ
Mme Isoline MILLOT
M. Olivier MORIN
Mme Céline NETTHAVONGS
M. Jean-François ONETO
Mme Véronique PASQUIER
M. Ugo PEZZETTA qui a donné pouvoir à Mme Martine BULLOT
Mme Laurence PICARD
Mme Valérie POTTIEZ-HUSSON
M. Brice RABASTE qui a donné pouvoir à Mme Céline NETTHAVONGS
Mme Isabelle RECIO

Mme Béatrice RUCHETON
M. Patrick SEPTIERS
Mme Geneviève SERT qui a donné pouvoir à Mme Laurence PICARD
Mme Sandrine SOSINSKI
M. Jean-Louis THIERIOT
Mme Virginie THOBOR
M. Jérôme TISSERAND
M. Xavier VANDERBISE
Mme Véronique VEAU
M. Franck VERNIN
M. Sinclair VOURIOT qui a donné pouvoir à M. Xavier VANDERBISE
Mme Andrée ZAÏDI

Ont voté CONTRE (0) :

Se sont ABSTENUS (0) :



Jean-Jacques BARBAUX
Président du Conseil départemental
de Seine-et-Marne